

## **L'Université Laval et sa gouvernance**

### **Sa Charte et ses Statuts**

L'Université Laval est gouvernée par sa Charte de laquelle découlent ses Statuts. Selon sa Charte, l'Université est bicamérale c'est-à-dire qu'elle est gouvernée par deux instances institutionnelles, le Conseil universitaire et le Conseil d'administration, chacune avec ses compétences et ses responsabilités respectives.

### **Son Conseil universitaire**

Le Conseil Universitaire (CU) a la responsabilité des décisions académiques, tant en lien avec l'enseignement qu'en lien avec la recherche. Pour se faire, il s'appuie notamment sur les travaux de trois commissions, soit la Commission des études, la Commission de la recherche et la Commission des affaires étudiantes et ses membres. Ces commissions sont composées majoritairement de professeures, professeurs, étudiantes et étudiants.

Le CU est aussi consulté sur la planification stratégique institutionnelle et il étudie le budget afin d'en faire une recommandation au Conseil d'administration. Des formations sont d'ailleurs offertes aux membres afin d'en faciliter la compréhension.

Il est composé d'une variété de membres de l'Université (67 membres), dont 51 membres votants (incluant les membres du corps professoral qui ont des tâches administratives) sont issus du corps professoral et 8 sont des personnes étudiantes. Ensemble, ces deux groupes représentent la majorité des membres du CU. L'ordre du jour est toujours rendu public dans ULaval nouvelles avant la rencontre et toutes les résolutions adoptées par le Conseil universitaire sont publiées sur le site ulaval.ca dans la section [Documents officiels](#). Certains groupes, dont les syndicats ont accès aux documents du CU à l'exception du huis clos. Cette instance est publique, toute personne intéressée peut y assister à titre d'observatrice sur demande. Les huis clos sont réservés pour les nominations et démissions afin de préserver la confidentialité sur l'identité des personnes concernées.

### **Son conseil d'administration**

Le Conseil d'administration (CA) a la responsabilité de rendre des décisions administratives concernant la gestion de l'Université, dont la gestion des ressources humaines et financières. Il a la responsabilité de se prononcer sur tout projet de politique qui concerne l'ensemble de l'Université.

Le CA est présidé par un membre externe à l'Université conformément aux Statuts. Il est composé de membres de la communauté universitaire (13), dont trois (7) membres votants (incluant les membres du corps professoral qui ont des tâches administratives) et trois (3) étudiantes, et de membres de la communauté externe (12). Les membres du corps professoral sont désignés au CA par et parmi les 25 membres du corps professoral (qui n'ont pas de tâches administratives) du CU.

Tout comme pour le CU, l'ordre du jour est aussi publié à l'avance sur ULaval nouvelles. Les huis clos sont réservés pour les nominations et démissions ou parfois, pour des discussions sur des projets majeurs en développement. Les résolutions adoptées sont aussi rendues disponibles dans la section [Documents officiels](#).

Par entente, les ordres du jour ainsi que tous les documents afférents de ces deux instances (excluant le huis clos) sont transmis à l'avance aux présidents et présidentes des quatre grands syndicats de l'Université (SPUL, SEUL, APAPUL et SCCCUL). Ceux-ci ont alors la possibilité d'interroger la direction sur toute question qui préoccupe le syndicat. Cette pratique est certainement distinctive en matière de transparence et de collégialité en gouvernance.

### **Son équipe de direction**

Pour diriger l'Université au quotidien, un recteur ou une rectrice est élu. La rectrice actuelle est entourée d'une équipe de quatorze personnes, qui composent l'équipe de direction de l'Université Laval. Son équipe est répartie en six (6) vice-rectorats et un secrétariat général. L'équipe de direction peut compter sur l'appui des instances décisionnelles, et également avec différents groupes, comme la table des doyennes et des doyens et les directions de départements. L'équipe de direction est aussi à l'écoute de nombreuses personnes au sein de la communauté universitaire, que ce soient des cadres ou des membres du personnel.

### **Sa vie collégiale et démocratique**

La vie démocratique de l'Université Laval a fait l'objet de grandes réflexions au cours des dernières années et de tous les temps ceux et celles qui nous ont précédés ont eu la sagesse de miser sur la collégialité et sur la participation démocratique comme mécanismes principaux de gouvernance. Nos Statuts actuels et ceux proposés en sont la preuve. Notons la participation à l'élection au rectorat par le biais d'un collège électoral et la participation aux instances décisionnelles à tous les niveaux.

Ces mécanismes permettent la participation de l'ensemble de la communauté et assurent le maintien et le développement d'une gouvernance saine, transparente et équilibrée.

Par nos actions, dont l'actualisation des Statuts, nous voulons mieux faire connaître notre gouvernance et valoriser la participation des membres de la communauté universitaire. Nous visons à rendre nos processus plus visibles, dans l'objectif d'encourager ainsi un plus grand nombre de personnes à s'impliquer dans cette gouvernance collégiale qui nous tient à cœur et qui privilégie l'intérêt supérieur de notre université.

En prévision d'une prochaine rencontre plénière avec le Conseil universitaire, une version du projet de révision plus détaillée a été préparée et vous sera présentée dans les prochains jours.